



Médiation



La médiation peut être utile pour gérer des situations de conflits et d'incompréhension. Présents dans certains quartiers, les médiateurs sont à votre disposition.

A quoi sert la médiation ?

Dans la famille, avec vos voisins, les institutions, le dialogue est parfois difficile voire impossible et peut entraîner conflit et incompréhension.

Pour résoudre ces situations, faire appel à la médiation est souvent la meilleure démarche.

Plusieurs solutions vous sont proposées en fonction de votre quartier d'habitation.

Quartiers Plaisance/Ferrière, Cholière et Bugallière

Troubles du voisinage, regroupements bruyants, incivilités, détresse... ?

Présents sur votre quartier en après-midi et en soirée les médiateurs citoyenneté prévention (MCP) interviennent en médiation sur simple appel.

Quartier Plaisance

Mêlant bon sens et solutions pratiques la médiatrice sociale vous conseille et vous accompagne dans tous les actes difficiles de la vie quotidienne.

Du lundi au vendredi, la médiatrice sociale vous accueille à Layscale, 2 rue du Lay, quartier de Plaisance.

Tous quartiers

Le conciliateur règle à l'amiable les litiges entre voisins, propriétaires et locataires ou entre fournisseurs et clients.

Les permanences ont lieu sur rendez-vous, le mercredi matin à l'Hôtel de Ville, à partir de 9h.

Le conseiller juridique peut vous renseigner sur vos droits, dans tous les domaines de la vie courante : famille, consommation, logement, travail, santé, etc...

Les permanences ont lieu sans rendez-vous :

- en mairie principale : le 4ème lundi du mois de 14h à 17h
- au Kiosque : le 1er et le 3ème lundi du mois de 15h à 18h

Contacts

- Médiateurs Citoyenneté Prévention
06 70 60 13 23

- Médiatrice sociale de Plaisance
02 40 59 53 84

- Conciliateur : Mr AUDOIN Michel
02 51 78 31 00

- Conseiller juridique : Mme ROBERT
02 51 78 31 00

Source URL: <https://www.orvault.fr/cohesion-sociale-senior/action-sociale/mediation>